



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025





Table des matières

- Introduction 4**
- Le contexte mondial 5**
 - 1. L'environnement macroéconomique 6
 - a) La situation économique de la zone euro et de la France 6
 - b) Le projet de loi de finances pour 2025 pour le secteur public et les collectivités locales : les mesures annoncées 9
- La situation financière de la Ville de Plaisance11**
 - 1. L'évolution de la situation financière de la commune de Plaisance du Touch jusqu'en 2023 11
 - 2. La dette de la commune de Plaisance du Touch 13
- La prospective financière jusqu'en 202615**
 - 2. Les hypothèses de travail retenues 15
 - a. Pour les dépenses de fonctionnement 15
 - b. Pour les recettes de fonctionnement : 16
 - 3. Les soldes d'épargne projetés 18
 - 4. Les orientations pluriannuelles envisagées 18
- L'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement20**
- Les échanges financiers avec la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain20**
- Les orientations budgétaires de la commune de Plaisance du Touch en 2025.....23**
 - 1 Les orientations budgétaires en matière de recettes 23
 - a) Les contributions fiscales directes 23
 - b) Les autres recettes fiscales de la commune 23
 - c) Les dotations 24
 - d) Les autres recettes de fonctionnement de la commune 24
 - 2 Les orientations budgétaires en matière de dépenses 25
 - a) Les charges à caractère général 26
 - b) Les autres charges de gestion courante 26
 - c) Les charges financières, les provisions et les charges spécifiques 26
 - d) Les dépenses de personnel 26
 - 3 Les orientations en matière d'investissement 29
 - a) Les dépenses d'investissement 29
 - b) Le financement des dépenses d'investissement 30
- Conclusion :30**
- Annexes31**



Introduction

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle de la vie démocratique de notre collectivité.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRe et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi NOTRe et son décret d'application de 2016 ajoutent une dernière obligation : le rapport, dans les communes de plus de 10 000 habitants doit comporter, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal. Il est pris acte de ce dernier par une délibération spécifique.

La commune de Plaisance du Touch vote son budget primitif avant le vote du compte administratif et ne peut donc inscrire les excédents cumulés des années précédentes puisqu'ils n'auront pas été validés par le vote du compte administratif. Ils seront réintégrés en cours d'année par le vote du budget supplémentaire.

Les recettes inscrites au budget primitif sont donc les seules recettes prévisionnelles de l'année 2025.



Le contexte mondial

Selon la dernière édition des perspectives économiques de l'OCDE, certains signes indiquent que les perspectives mondiales ont commencé à s'éclaircir, même si la croissance reste modeste. Le resserrement des politiques monétaires continue à produire ses effets, en particulier sur les marchés du logement et du crédit, mais l'activité mondiale se montre relativement résiliente, l'inflation se replie plus rapidement que prévu initialement, et la confiance est en train de se redresser dans le secteur privé.

Les déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés du travail s'atténuent, le chômage restant à son plus bas historique ou proche de ce niveau, les revenus réels ont commencé à augmenter parallèlement au recul de l'inflation, et la croissance des échanges est redevenue positive.

Cependant, les évolutions continuent de diverger entre les pays, la forte croissance affichée par les États-Unis et de nombreuses grandes économies de marché émergentes compensant les résultats moins bons observés en Europe et dans la plupart des pays à faible revenu.

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à **3.1 % en 2024**, soit au même niveau qu'en 2023, avant de remonter légèrement à **3.2 % en 2025**, à la faveur d'une croissance plus élevée des revenus réels et d'une baisse des taux directeurs.

Globalement, les politiques macroéconomiques devraient néanmoins rester restrictives dans la plupart des économies, avec au cours des deux prochaines années, des taux d'intérêt réels ne baissant que progressivement, et un assainissement budgétaire modéré dans la plupart des pays.

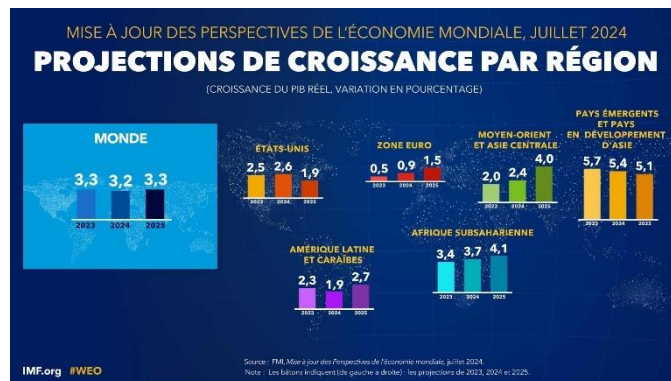
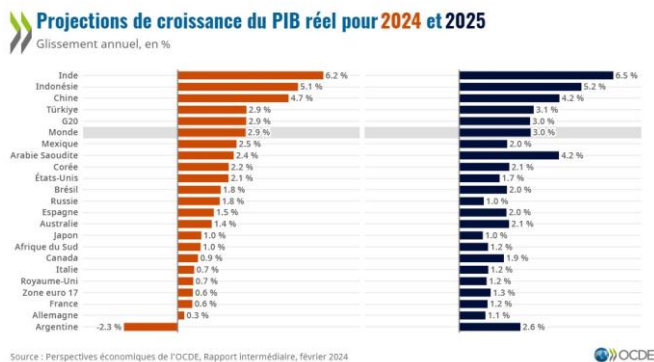
Dans les économies du Groupe des Vingt (G20), l'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation devrait refluer peu à peu, grâce à l'atténuation des tensions sur les coûts, et retomber à 3.6 % en 2025 après avoir atteint 5.9 % en 2024. D'ici la fin de 2025, l'inflation devrait revenir à l'objectif dans la plupart des grandes économies.

Les risques globaux entourant les perspectives sont en train de se rééquilibrer, mais d'importantes incertitudes subsistent. Les vives tensions géopolitiques demeurent un risque à la baisse important à court terme, surtout si les conflits en cours au Moyen-Orient devaient s'intensifier et provoquer des perturbations sur les marchés de l'énergie et financiers, accentuant l'inflation et freinant la croissance.

La réduction de l'inflation pourrait aussi se poursuivre de manière plus lente si les tensions sur les coûts restent fortes et les marges des entreprises élevées, en particulier dans les services. De ce fait, les taux d'intérêt directeurs pourraient diminuer plus lentement que prévu.

Un autre risque essentiel de divergence à la baisse par rapport aux prévisions réside dans l'éventualité que l'impact futur de la hausse des taux d'intérêt réels soit plus important que prévu. Le service de la dette représente déjà une lourde charge, qui pourrait encore augmenter à mesure que les emprunts à faible rendement seront refinancés ou bien que les taux des emprunts à échéance fixe seront renégociés.

Certains secteurs, notamment l'immobilier commercial, sont toujours en difficulté, et les faillites et défaillances d'entreprises sont aujourd'hui plus nombreuses qu'elles ne l'étaient avant la pandémie dans plusieurs pays, faisant peser des risques sur la stabilité financière. La croissance pourrait également être décevante en Chine, en raison soit de la faiblesse persistante des marchés immobiliers, soit d'un soutien budgétaire plus limité que prévu au cours des deux prochaines années, sachant que l'activité pourrait aussi être plus dynamique qu'on ne l'anticipe en cas de soutien budgétaire massif ou judicieusement ciblé.



1. L'environnement macroéconomique

a) La situation économique de la zone euro et de la France

- **Zone Euro – L'économie européenne se redresse**

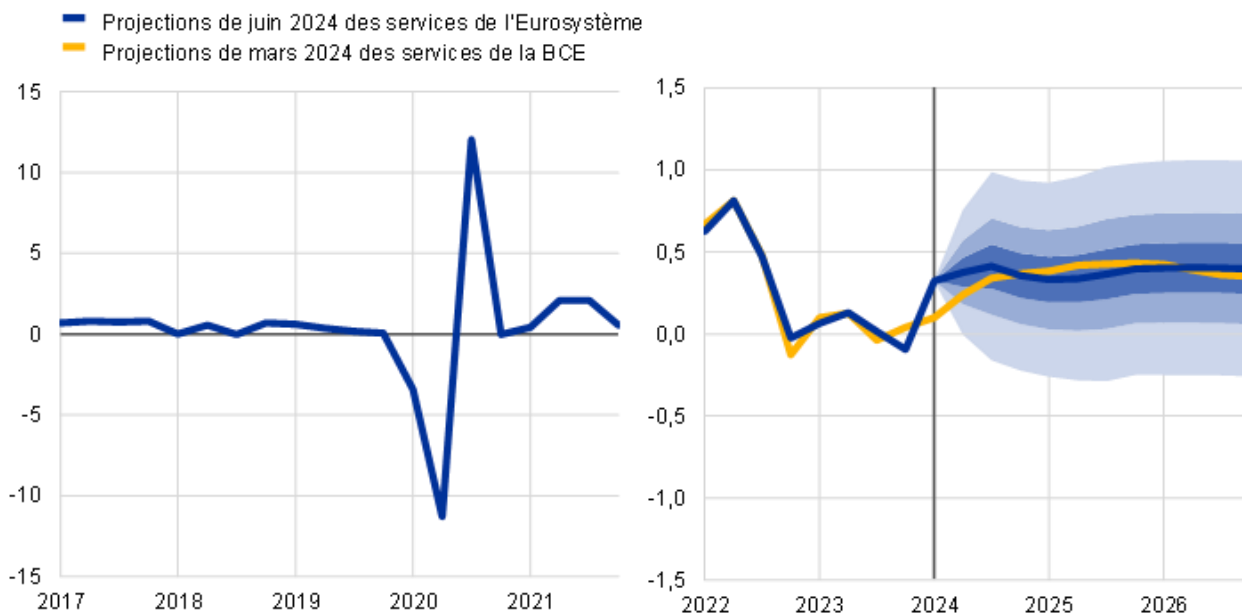
Début 2024, l'économie de la zone euro, soutenue par les exportations nettes et une hausse des dépenses des ménages, s'est redressée plus fortement que prévu dans les projections de mars 2024 établies par les services de la BCE (Banque Centrale Européenne)

Les informations disponibles vont dans le sens d'une poursuite de la croissance à court terme, à un rythme plus vif qu'escompté précédemment. Le revenu réel disponible devrait continuer d'augmenter, dans un contexte de croissance soutenue des salaires, de renforcement progressif de la confiance et d'amélioration des termes de l'échange, donnant lieu en 2024 à une reprise tirée par la consommation.

La demande extérieure devrait encore progresser et soutenir la croissance des exportations de la zone euro.

À moyen terme, l'incidence négative du resserrement récent de la politique monétaire devrait graduellement s'estomper, l'activité étant favorisée par l'assouplissement attendu des conditions de financement conformément aux anticipations des marchés en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt. La croissance bénéficierait également de la vigueur des marchés du travail, le taux de chômage revenant plus tard sur l'horizon de projection à des niveaux bas de très long terme. Du fait de la dissipation de certains facteurs conjoncturels ayant pesé sur les gains de productivité au cours de la période récente, la productivité devrait s'accélérer sur l'horizon de projection.

Dans l'ensemble, la **croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,9 % en 2024**, avant de s'accélérer par la suite, à 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026. Les perspectives de croissance du PIB ont été légèrement revues à la baisse pour 2025 et demeurent inchangées pour 2026



L'inflation globale devrait rester largement stable à court terme, avant de ralentir davantage pour revenir à des niveaux proches de l'objectif courant 2025. Cette évolution reflète une atténuation des tensions sur les coûts, notamment de la main-d'œuvre, et les répercussions différées et graduelles du récent resserrement de la politique monétaire sur les prix à la consommation.

Lors du Conseil des gouverneurs du 6 juin 2024, la Banque Centrale Européenne a baissé ses taux directeurs de 25 points de base (à 3,75 % pour le taux sur la facilité de dépôt) afin de rendre la politique monétaire un peu moins restrictive

Il est aussi important de rappeler que sept États membres de l'Union européenne (UE) ont dépassé en 2023 la limite des 3 % de déficit public fixée par le Pacte de stabilité et de croissance. Il s'agit de la Belgique, de la France, de l'Italie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne et de la Slovaquie. Ces pays ont été placés en procédure de déficit excessif par la Commission européenne. Un dialogue entre la Commission et les États membres s'instaure pour envisager les mesures correctrices.

- **France – Une activité toujours ralentie en 2024 qui devrait perdurer en 2025**

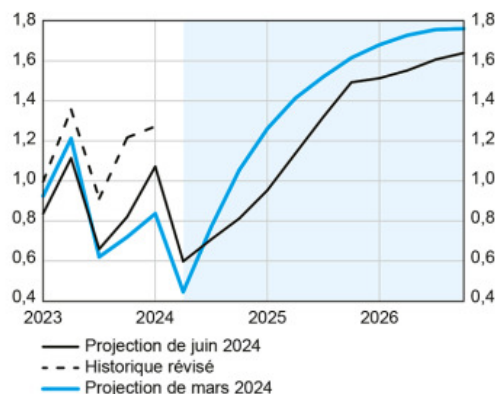
L'activité a progressé début 2024, avec une croissance de 0,2 % au premier trimestre, conformément aux précédentes enquêtes mensuelles de conjoncture (EMC) de la Banque de France, et devrait être proche de la stabilité au deuxième trimestre selon la dernière enquête à début juin.

En moyenne annuelle, la croissance s'établirait à 0,8 % en 2024. Les informations postérieures à la date de cut-off du 22 mai ne conduisent pas à modifier la projection de croissance pour 2024 : en effet, les derniers comptes trimestriels impliqueraient une révision favorable de l'acquis de croissance au premier trimestre pour 2024, mais celle-ci serait compensée par une croissance moins favorable au deuxième trimestre selon la dernière EMC. La croissance serait principalement tirée à la hausse par la consommation des ménages (cf. graphique 2), qui progresserait davantage que le PIB. Le recul de l'inflation serait bénéfique au pouvoir d'achat des ménages et donc à la consommation, avec un taux d'épargne qui resterait à un niveau encore très élevé. La demande intérieure serait cependant ralentie par l'investissement des entreprises et des ménages, sur lequel les conditions financières continueraient de peser, ainsi que par un mouvement de déstockage prononcé. Le commerce extérieur contribuerait quant à lui positivement à la croissance, en dépit d'une demande mondiale adressée à la France pas encore revenue à son rythme tendanciel. Il bénéficierait en effet d'exportations

dynamiques et soutenues par le redressement partiel et progressif des parts de marché, en particulier dans le secteur de l'aéronautique.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de mars

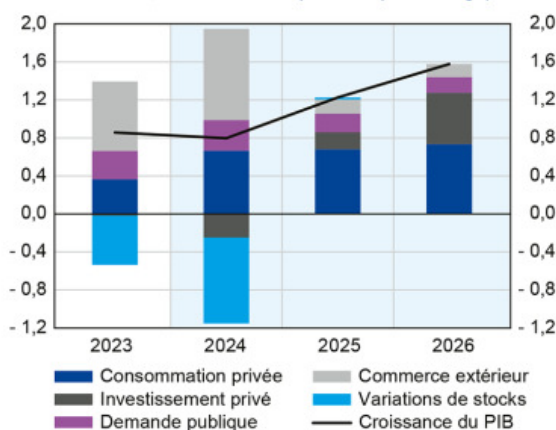
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Projection de juin 2024, sur fond bleuté, fondée jusqu'au premier trimestre 2024 sur les comptes trimestriels publiés par l'Insee le 30 avril 2024 ; historique révisé des comptes trimestriels publiés le 31 mai 2024.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023 (comptes trimestriels du 30 avril 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Selon les estimations de l'OCDE le PIB de la France pourrait s'établir à 1,2 % en 2025 et 1,6% en 2026.

Mais, les dernières annonces gouvernementales de l'automne sur l'ampleur du déficit public et les mesures à mettre en œuvre afin de le réduire, ont amené l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (O.F.C.E.) à revoir les perspectives de croissance pour la France. En effet selon l'O.F.C.E la croissance française pourrait être « robotée » de 0,1 point de PIB en 2024 et de 0,2 point en 2025 du fait de l'incertitude politique issue de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et des mesures de réduction des déficits publics.

Pour 2025, l'OFCE table sur un ralentissement de la croissance à 0,8%, soit 0,3 point de moins que la prévision de l'exécutif (1,1%) du fait des objectifs fixés de réduction du déficit public de 6,1% du PIB en 2024 à 5% en 2025.

L'inflation devrait quant à elle s'établir à 1,5% en moyenne annuelle en 2025, après avoir atteint 2% en 2024.

- b) Le projet de loi de finances pour 2025 pour le secteur public et les collectivités locales : les mesures annoncées

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire bousculée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024. Le gouvernement, nommé le 22 septembre dernier, a présenté son texte son texte initial le 10 octobre. Celui-ci ambitionne de redresser les comptes publics par **des hausses de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies massives sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros**. Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 portera pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économies. Le tout représente **un effort de 60 milliards**, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB).

Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024). Il projette de **ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025**. Ce dernier devrait atteindre 6,1% en 2024 (contre 4,4% initialement prévu dans la loi de finances 2024). Pour 2029, l'exécutif s'est engagé à porter le déficit sous les 3%. Il présentera un plan budgétaire et structurel de moyen terme (PSMT) 2025-2028 au Parlement puis à la Commission européenne d'ici fin octobre. Quant à la **dette publique**, sa part atteindrait **115% du PIB en 2025**.

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le gouvernement propose avant tout de réduire les dépenses. Sur le périmètre des dépenses de l'État, le projet de loi prévoit pour le moment une dépense totale sous norme de 490 milliards d'euros.

Un effort global de 21,5 milliards d'euros est annoncé. **15 milliards d'euros proviennent du gel de crédits ministériels** à leur niveau de 2024.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire (avec 64,5 milliards d'euros) et la charge de la dette (avec 61,3 milliards d'euros) sont les deux premiers postes budgétaires de l'État. Le budget du ministère des armées est en hausse de 3,3 milliards d'euros par rapport à la LFI 2024, conformément à la trajectoire de la loi de programmation militaire. Le budget de la justice est de 10,2 milliards d'euros, soit près de 500 millions de moins que ce qui est prévu par la loi de programmation. Le budget de l'intérieur s'élève à 17,29 milliards d'euros (soit près de plus de 3,5%). Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est également en hausse mais moins que prévu dans la loi de programmation. Les crédits "travail, emploi" sont ramenés à 21,4 milliards d'euros (baisse de plus de 2 milliards), avec une rationalisation du soutien à l'apprentissage.

En ce qui concerne les effectifs, des emplois seront créés notamment à la justice et à l'intérieur. L'éducation nationale verra ses emplois baisser d'environ 2 000, principalement dans le premier degré.

Le gouvernement a précisé, qu'au cours de la discussion budgétaire, il **rehausserait les budgets de la justice et de l'intérieur. Les crédits du ministère du logement seront aussi réévalués** pour maintenir la capacité d'action de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et le rendement de la mesure de réduction de loyer de solidarité à son niveau de 2024 afin de soutenir la production de logements neufs. La dotation versée à la Poste et les crédits en faveur de la restauration du patrimoine seront réajustés.

Un **effort additionnel de 5 milliards d'euros** sera également introduit par un amendement du gouvernement. *"Ces économies seront réparties entre l'ensemble des ministères, tout en veillant à préserver les secteurs concernés par des lois de programmation"*. Des structures ayant des activités proches seront regroupées et le fonctionnement de l'État et les normes seront, par ailleurs, simplifiés.



Les mesures annoncées pour les collectivités locales

Le projet de loi de finances prévoit une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en euros courants. Ils s'élèvent à 53,5 milliards d'euros.

En 2025, les régions, les départements et les communes devront **participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 milliards d'euros**. Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF. **Un fonds de précaution pour les collectivités sera mis en place**. Il sera alimenté par prélèvement sur les recettes des 450 plus grandes collectivités c'est-à-dire celles qui ont un budget supérieur à 40 millions d'euros. Un critère de bonne santé financière intègre également le dispositif, de manière à éviter aux collectivités locales les plus fragiles, en particulier certains départements étouffés par le niveau de leurs dépenses sociales, de contribuer à ce mécanisme.

Les sommes prélevées au titre d'une année seraient ainsi reversées sur un fonds de réserve des collectivités territoriales. Les sommes mises en réserve au titre d'une année donnée, auront vocation à abonder les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale.

Par ailleurs, le montant transféré de TVA aux collectivités sera gelé en 2025 à son niveau 2024, et le fonds de compensation de la TVA sera réduit de 800 millions d'euros. Le projet de budget 2025 prévoit donc d'écarter la dynamique de TVA reversée aux collectivités, mesure devant permettre d'économiser 1,2 milliard d'euros.

Le taux de compensation serait ainsi fixé à 14,85% pour les dépenses éligibles faisant l'objet d'attributions versées à compter du 1er janvier 2025 au lieu de 16,404% comme c'était le cas jusqu'à présent. L'économie anticipée pourrait atteindre sur ce volet 800 millions d'euros. Auxquels il convient d'ajouter une réduction drastique des crédits alloués au fonds d'accélération de la transition écologique, dit "fonds vert", d'1,5 milliard d'euros.

Enfin, le Projet de loi de finances 2025 prévoit une stabilité en volume de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que pour les autres principales dotations d'investissement comme la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement locale et la dotation de soutien à l'investissement des départements.

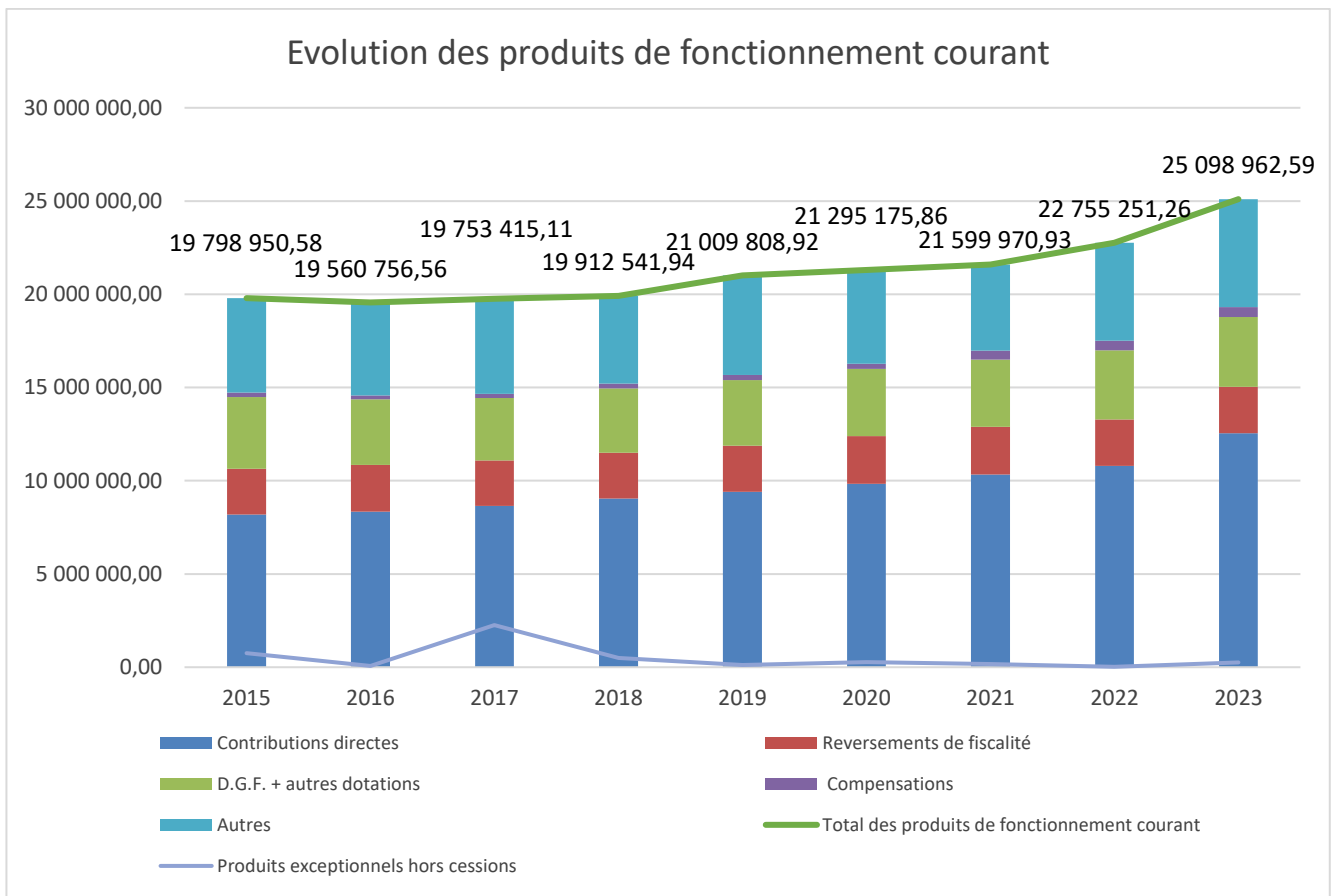


La situation financière de la Ville de Plaisance

La rétrospective financière présentée ici ne tient compte que des exécutions budgétaires de 2015 à 2023. L'année comptable 2024 n'ayant pas encore été clôturée et le compte administratif pas encore voté, elle ne peut pas être intégrée.

1. L'évolution de la situation financière de la commune de Plaisance du Touch jusqu'en 2023

Depuis 2015, la situation financière de la commune faisait l'objet d'une certaine stabilité. Ainsi, les produits de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, augmentaient légèrement chaque année en dehors d'une baisse en 2016 sans que leur structure ne soit impactée. On note toutefois la contraction des dotations de l'Etat ainsi que la volatilité des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (inclus dans la rubrique Autres).



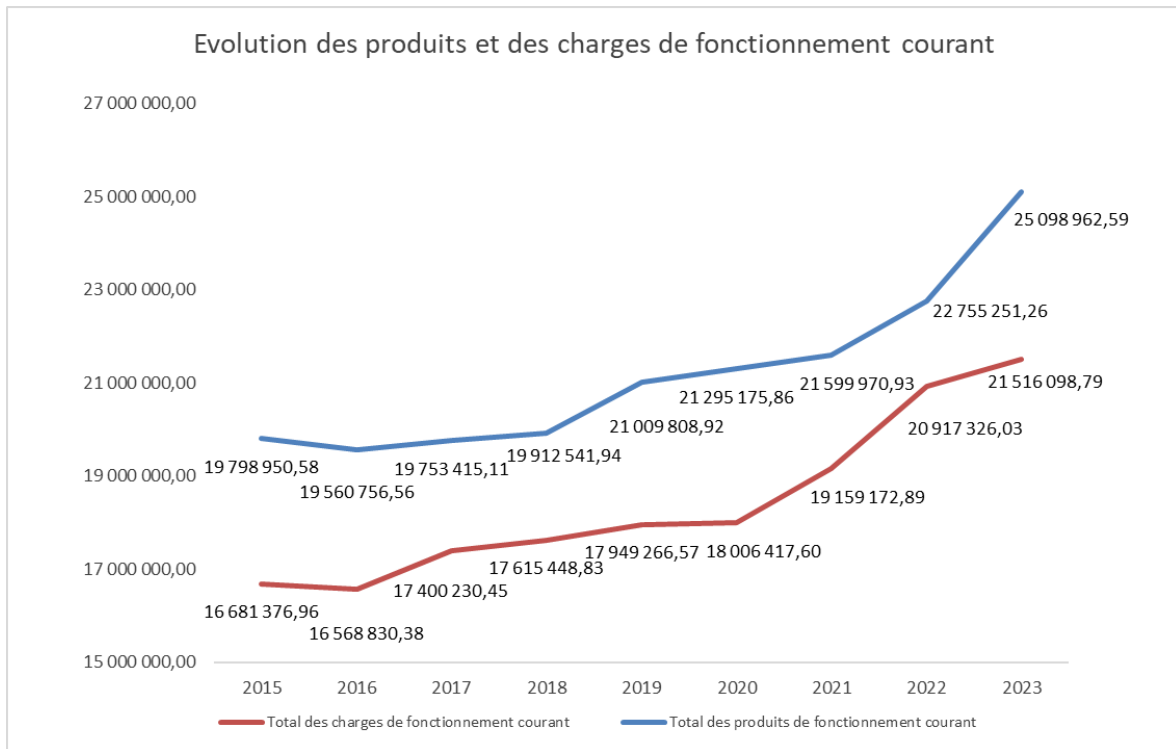
Les charges de fonctionnement et les recettes de fonctionnement croissent, à noter toutefois que les charges de fonctionnement ont connu un accroissement très rapide depuis 2021 du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les charges de personnel et les charges à caractère général qui s'est poursuivi en 2022 et 2023 du fait du retour d'un niveau d'inflation élevé et de mesures nationales impactant les budgets locaux (hausse du point d'indice pour les agents publics).

L'année 2023 a été particulièrement marquée par les effets de la diffusion du choc énergie sur l'ensemble de l'économie, en effet, les entreprises ont été impactés par la hausse de 15 % des prix des tarifs réglementés du gaz et de 25 % de ceux de l'électricité ainsi que la hausse des prix de l'énergie dans le cadre des renouvellements de contrats qu'elles ont répercuté sur l'ensemble de leurs produits.



Les effets inflationnistes (+4,9%) ont impacté l'ensemble des dépenses de la commune tout au long de l'année 2023.

Les recettes réelles de l'exercice 2023 s'élèvent à 26 389 207,05 € et sont, quant à elles, en augmentation de 3 612 967,36 € par rapport à 2022 (22 776 239,69 €).



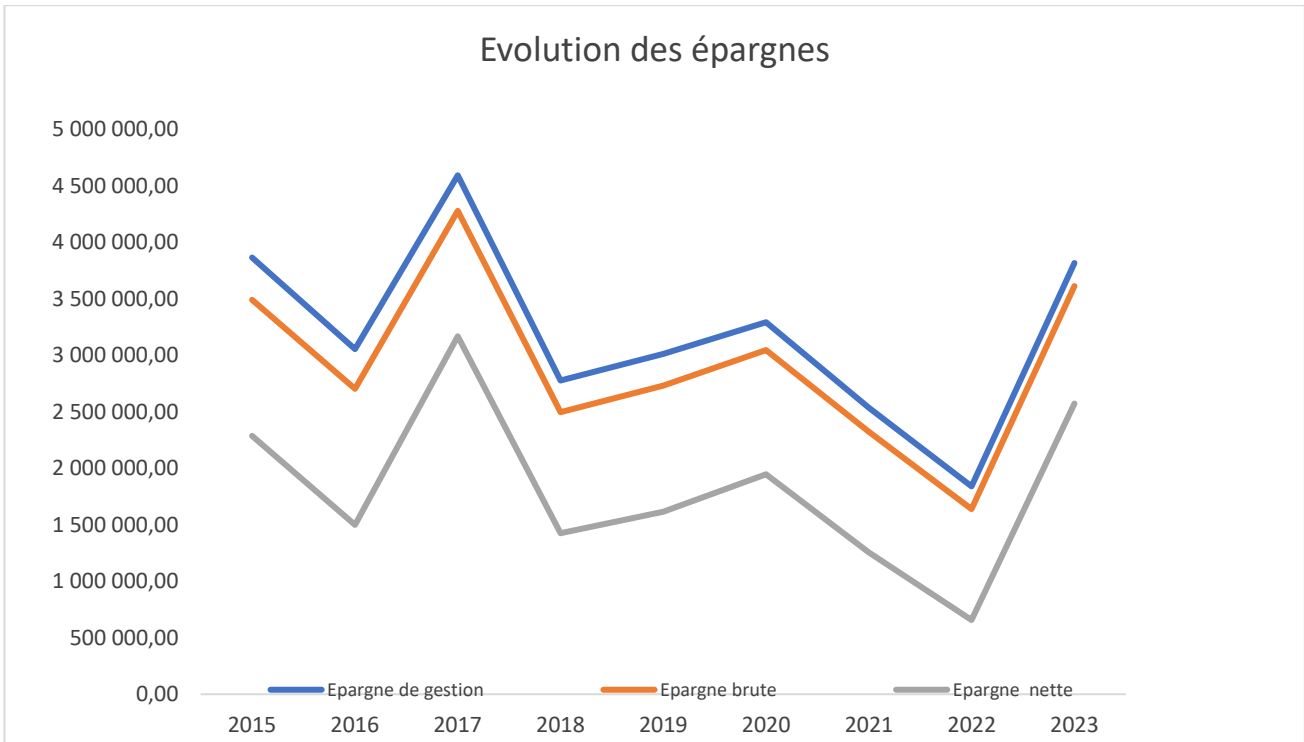
Par ailleurs, il faut noter que les recettes réelles de gestion c'est-à-dire hors recettes exceptionnelles ont augmentées de 2 343 711,33 € entre 2022 et 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement des recettes fiscales de 1 504 115 €, des recettes des dotations de 588 585 € et des produits des services pour 247 884 €.

En 2023, l'épargne brute de la Ville (3,612 M€) a plus que doublé par rapport à 2022 du fait d'une progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement (+2,89%/an) bien inférieure à la progression annuelle des recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession (+11,30%/an).

L'épargne nette est positive mais depuis 2020, elle était en constante diminution du fait de la détérioration de l'épargne de gestion. En 2022, l'épargne nette a connu une diminution sans précédent de l'ordre de près de 48% par rapport à 2021 ce qui a conduit à décider une augmentation des taux d'imposition. En 2023, l'épargne nette s'est élevée à 2,572 M €.

Les ratios d'épargne de la commune, baromètre de sa santé financière, évoluent suivant la même tendance. A noter l'année 2017 marquée par des recettes exceptionnelles très fortes liées aux versements du SIDEXE. A partir de 2021, les épargnes se dégradent sensiblement et augmentent en 2023 du fait de l'augmentation des recettes réelles et d'éléments conjoncturels (filet de sécurité, décalage de versement de la CAF).



L'épargne de gestion : L'épargne de gestion est composée des recettes de la commune déduction faite des dépenses de la commune hors dette, c'est-à-dire dans le remboursement des intérêts et du capital de la dette. Cela correspond à l'excédent que dégagerait la commune si elle n'avait aucun endettement.

L'épargne brute : L'épargne brute constitue l'excédent budgétaire annuel en fonctionnement. Les intérêts de la dette sont donc soustraits à ce calcul. Cela représente la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

L'épargne nette : L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à sa capacité à financer les investissements nouveaux pour l'année.

2 La dette de la commune de Plaisance du Touch

La situation financière saine corrélée à des produits de cession de terrain a permis à la commune, depuis 2015, de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements en dehors du financement des travaux de pluvial et de la participation versée à la Ville de Tournefeuille pour la construction du gymnase du lycée Française. La commune s'est donc régulièrement désendettée.

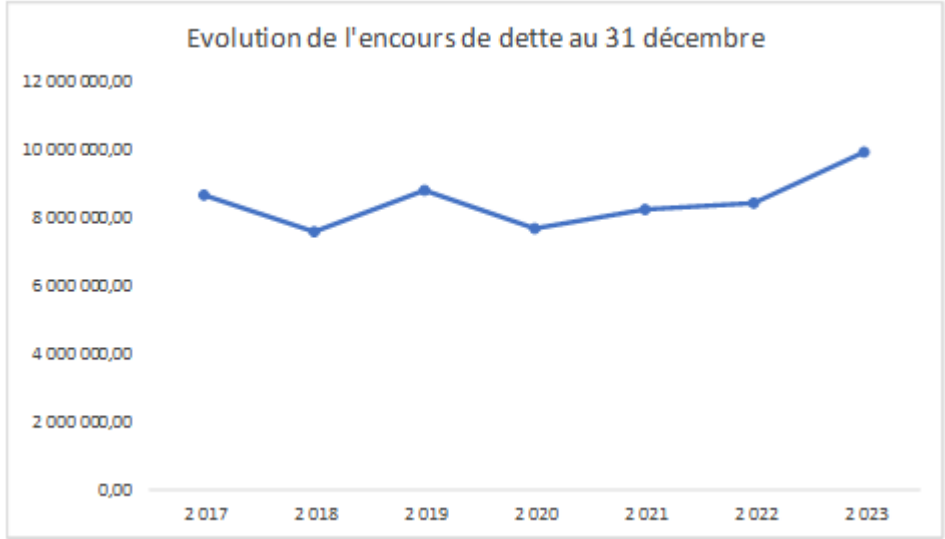
La commune avait 16 contrats d'emprunt en taux fixe pour un encours total de 9 870 269.29 euros au 31 décembre 2023. En 2023, la ville de Plaisance a contracté un emprunt de 2 500 000 euros auprès de la Banque Postale pour financer les travaux de la section d'investissement.

Pour rappel, la charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent



traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

Avec une note de 1A, la dette de la ville de Plaisance du Touch est donc très saine et affiche un niveau de risque faible puisque sa structure est exclusivement en taux fixe.



CHARTRE GISSLER– NIVEAU DE RISQUE DE LA DETTE : CLASSIFICATION DE L'ENCOURS AU 31 DECEMBRE 2023





La prospective financière jusqu'en 2026

En début de mandat la ville de Plaisance du Touch s'est associée au cabinet Ressources Consultants Finances afin d'élaborer une prospective financière basée entre autres sur les résultats financiers des années précédentes. Cette étude prospective a été revue fin 2021, en fin d'année 2022 afin d'intégrer à la fois les conséquences de la crise sanitaire et celles de la crise énergétique, en septembre 2023 afin d'intégrer les effets d'une inflation soutenue et en 2024 pour tenir compte des évolutions constatées au cours des 9 premiers mois de l'année. En effet, l'impact des crises successives et des effets inflationnistes sans précédent a modifié de manière substantielles la trajectoire financière envisagée en début de mandat.

Il est rappelé que les données de prospectives financières traduisent des anticipations de réalisation (montants réalisés au compte administratif) et non des prévisions budgétaires (montants prévus au budget).

2. Les hypothèses de travail retenues

Des hypothèses de travail ont été retenues pour établir les évolutions à horizon 2026. Ces hypothèses ont été établies dans un contexte rendu extrêmement volatil et mouvant notamment en ce qui concerne les évolutions des charges du fait des crises internationales multiples. L'exercice, nécessaire au pilotage de la collectivité, est à appréhender en tenant compte de ce contexte.

a. Pour les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) : En 2024, les charges à caractère général devraient augmenter de près de 619 K euros du fait d'un changement de périodes de tarification de l'eau et de l'assainissement, de missions d'accompagnement exceptionnelles et de l'évolution du coût des contrats mais surtout du fait de l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité soit une augmentation de près de 8,6% par rapport à 2023. L'hypothèse retenue est ensuite une évolution de 0,8 % en 2025 et 3,3% en 2026.

Les dépenses de fluides (électricité, gaz) qui ont connu une forte évolution en 2022 ont été réévaluées en tenant compte des évolutions constatées sur l'année 2023. Il est donc prévu une évolution de 13% en 2024, 8,3% en 2025 et 2,5% en 2026 soit un cout des fluides anticipés comme suit :

Fluides	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	846 723 €	997 789 €	1 061 943,33 €	1 200 000 €	1 300 000 €	1 332 500 €

Les charges de personnel (012) : Une évolution de +7,9% est attendue en 2024 et de 4,8% en 2025. Ces évolutions sont notamment portées par le dégel du point d'indice ainsi que les mesures nationales de revalorisation des salaires publics, le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), la hausse du SMIC ainsi qu'un solde « arrivées/départs » positif. En 2026 une évolution de +5% est retenue comme hypothèse de travail.

Les autres charges de gestion courante (65) : Après une diminution estimée de 114 K euros en 2024 par rapport à 2023, le montant des réalisations des charges de gestion courante est attendu à hauteur de 1 580 K euros en 2024, 1 472 K euros en 2025 et 1 489 K euros en 2026. Il est à noter que la ville de Plaisance verse une participation annuelle au Syndicat Intercommunal des Transports de la Région Toulousaine (SITPRT) comptabilisée sur le chapitre 65 pour un montant d'environ 194 000 euros en 2023. La dissolution du SITPRT

prendra effet en 2024. En conséquence, les années 2024 et suivantes n'intègrent plus cette dépense. De plus, les annuités d'emprunts du SDHEG sont en diminution d'année en année.

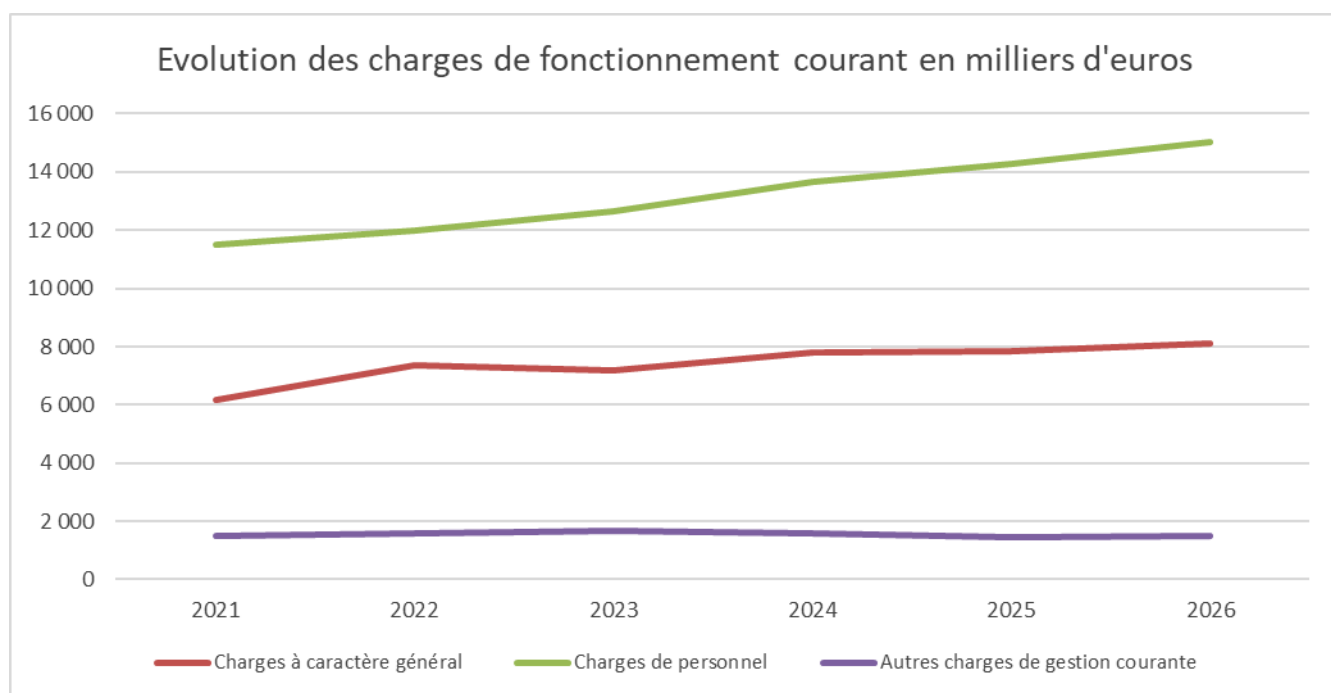
Il faut aussi noter une diminution de la subvention attribuée au CCAS de la ville de Plaisance du Touch de l'ordre de 80 000 € en 2025 et 2026 suite au basculement sur le budget Ville de la Directrice du CCAS.

La prospective d'évolution des charges de gestion courante intègre aussi les évolutions haussières qui impactent les contributions aux organismes auxquels la ville de Plaisance du Touch adhère, tel que le Service Départemental d'intervention et de secours (SDIS), ainsi que le coût des licences informatiques.

Les charges exceptionnelles (67) : Les charges exceptionnelles n'existent plus en nomenclature M57 à compter de 2024 et sont remplacées par les charges spécifiques

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	6 148	7 347	7 173	7 792	7 855	8 118
Charges de personnel	11 498	11 988	12 649	13 650	14 300	15 014
Autres charges de gestion courante	1 512	1 582	1 694	1 580	1 473	1 490
Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0
Total des charges de fonctionnement courant	19 158	20 917	21 516	23 022	23 628	24 622
Charges spécifiques (Les anciennes charges exceptionnelles sont inscrites en charges à caractère général et en charges de gestion)	71	19	18	30	25	25
Total des Charges réelles de gestion hors dette	19 229	20 936	21 534	23 052	23 653	24 647

Nota : les chiffres présentés sont des projections des comptes administratifs anticipés et non des inscriptions budgétaires prévisionnelles.



b. Pour les recettes de fonctionnement :

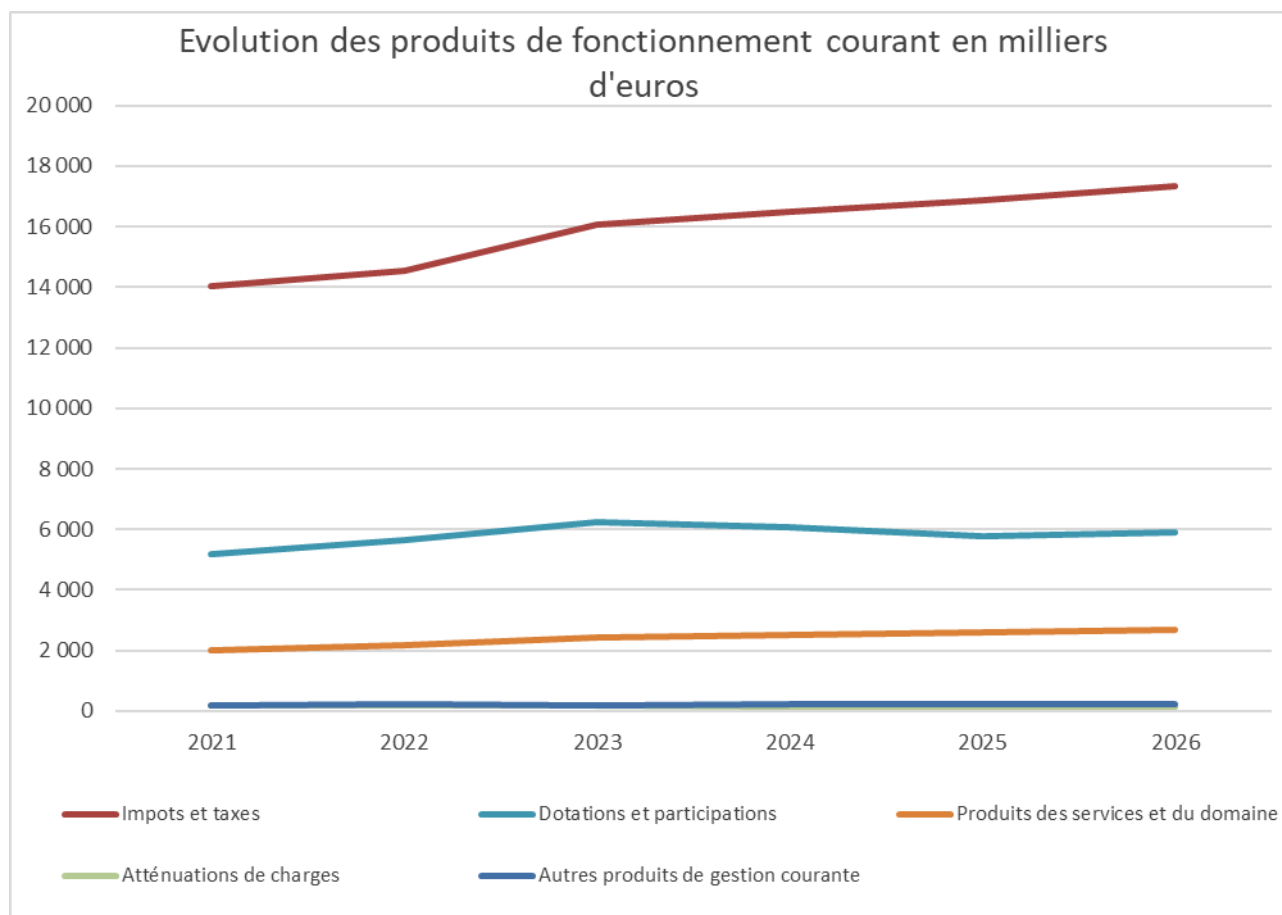
La prospective a été réalisée en intégrant une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de +3,54% entre 2024 et 2026, une augmentation du produit fiscal de l'ordre de 5,28 % entre 2024 et 2026 du fait de l'augmentation forfaitaire et physique des bases fiscales et un montant de taxes additionnelle aux droits de

mutation revu à la baisse à hauteur de 650 K € en 2024, de 700 K € en 2025 et 800 K € euros en 2026. En effet l'évolution haussière constatée des taux d'intérêt sur les crédits dès l'année 2023 a réduit les recettes additionnelles au droit de mutation de près de 270 K € entre 2022 et 2023 et il est anticipé une baisse de 196 K € en 2024.

Les subventions de fonctionnement au titre du Contrat Enfance jeunesse (CAF) intègrent la suppression de la subvention CAF pour les crèches privées et le périscolaire qui sera encaissée directement par les prestataires ainsi que les subventions départementales pour l'école de musique ont été intégrées avec une évolution prudente de 2% en moyenne entre 2024 et 2026. En ce qui concerne les produits des services, une évolution annuelle de 3,27% en moyenne par an entre 2024 et 2026 a été retenue.

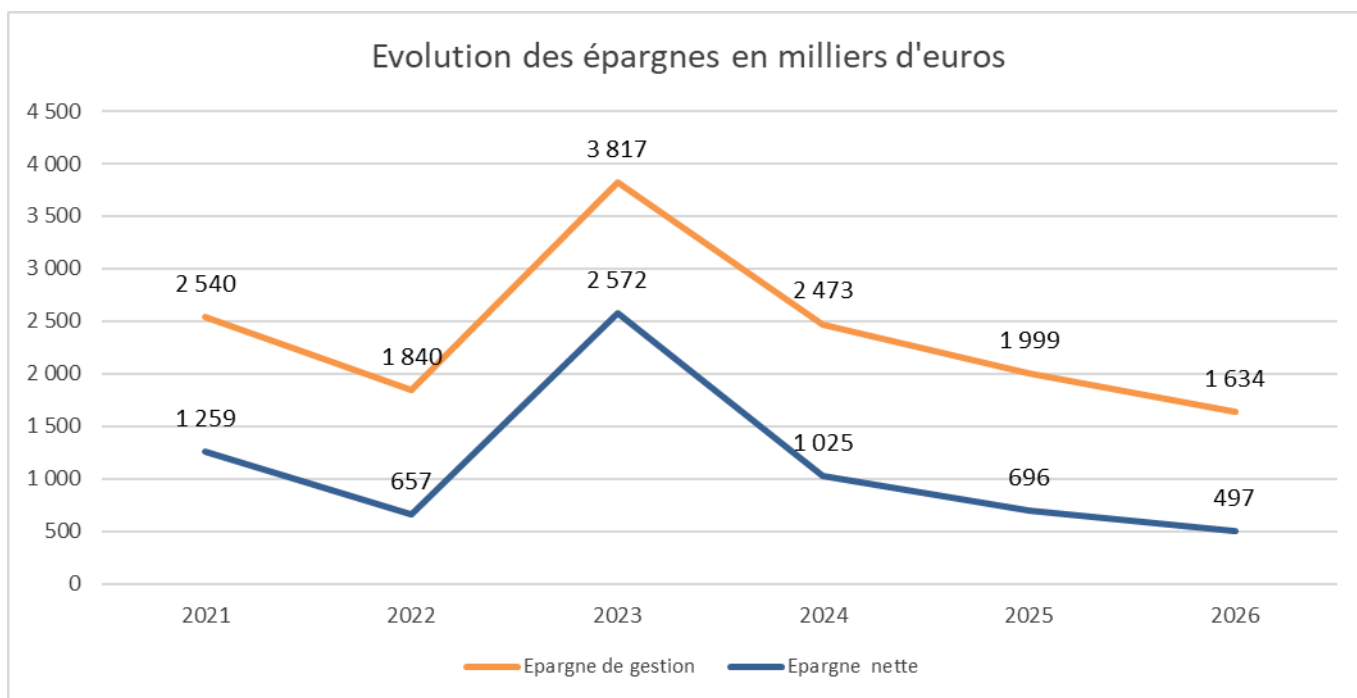
LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	14 022	14 553	16 057	16 477	16 877	17 322
Dotations et participations	5 197	5 634	6 223	6 079	5 791	5 890
Produits des services et du domaine	2 003	2 184	2 432	2 509	2 591	2 676
Autres produits de gestion courante	202	206	196	220	220	220
Atténuations de charges	177	177	191	150	150	150
Total des produits de fonctionnement courant	21 601	22 754	25 099	25 435	25 629	26 258
Produits exceptionnels hors cessions	168	22	252	90	23	23
Produits réels de fonctionnement	21 769	22 776	25 351	25 525	25 652	26 281

Nota : les chiffres présentés sont des projections des comptes administratifs anticipés et non des inscriptions budgétaires prévisionnelles.



3. Les soldes d'épargne projetés

Solde des épargnes (en K €)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels de fonctionnement	21 769	22 776	25 351	25 525	25 652	26 281
Charges réelles de fonctionnement hors dette	19 229	20 936	21 534	23 052	23 653	24 647
Epargne de gestion	2 540	1 840	3 817	2 473	1 999	1 634
Annuité de la dette hors nouveaux emprunts à réaliser en 2025 et 2026	1 281	1 183	1 245	1 448	1 303	1 137
Epargne nette	1 259	657	2 572	1 025	696	497



Les soldes d'épargne se sont détériorés en 2021 avec une épargne nette qui a diminué de 602 K euros entre 2021 et 2022. Cette détérioration de l'épargne était due pour partie aux dépenses à caractère non récurrent, à savoir les dépenses d'étude concernant la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la Sabla qui se sont élevées à 577 982,40 € sur l'exercice 2022. A compter de 2023, sous l'effet de plusieurs éléments conjoncturels, l'épargne nette s'est reconstituée consécutivement à l'augmentation des produits fiscaux et à la disparition des dépenses non récurrentes. Elle devrait s'élever à 497 K € en 2026 après remboursement de l'annuité d'emprunt qui intègre le gel des emprunts en 2024 du fait du décalage dans la réalisation des programmes d'investissement. En fonction de l'évolution des réalisations des programmes d'investissement, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt en 2025 et 2026 afin de financer la réalisation du Programme pluriannuel d'investissement du mandat.

4. Les orientations pluriannuelles envisagées

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il s'agit de contenir l'évolution des dépenses en contenant l'évolution des dépenses de personnel qui représentent 59 % des charges réelles de fonctionnement en 2024 et anticipées à hauteur de 60 % en 2025. Il faut noter que les dépenses de personnel sont contraintes par les décisions de l'Etat. Il s'agira, aussi de contenir les évolutions haussières des charges à caractère général afin de pouvoir absorber l'impact des effets de l'inflation. Quant aux recettes de la section de fonctionnement, après



une augmentation des taux d'imposition de 6,49% en 2023, rendue nécessaire à la suite des impacts des crises successives sur le budget communal, une attention accrue est portée sur l'optimisation de l'encaissement des recettes.

En ce qui concerne l'investissement, les réserves des excédents cumulés disponibles et la capacité de recours à l'emprunt dont dispose toujours la commune lui permettent de maintenir sa capacité d'investissement. La situation de la section de fonctionnement aura également un impact sur les marges de manœuvres de la commune en investissement et des efforts devront être réalisés mais ceux-ci restent soutenables.

Le budget prévisionnel de l'année 2025 mettra en œuvre les arbitrages nécessaires au respect de ces orientations.



L'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

En début de mandat, la commune s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement. Du fait de la nécessité de financer de nouveaux projets mais également de l'évolution de la situation financière, il a été nécessaire de réactualiser ce plan pluriannuel en 2023 et 2024. Ce Plan Pluriannuel est maintenu pour 2025.

Projets	PPI 2021-2026 initial	PPI 2021-2026 actualisé 2023	PPI 2021-2026 actualisé 2024
TOTAL	31 692 600,00 €	30 407 600,00 €	33 507 193,00 €
Complexe éducatif	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	11 000 000,00 €
Extension écoles Rivière et Daudet	- €	660 000,00 €	531 500,00 €
Skate park	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Médiathèque dont réalité virtuelle	3 387 600,00 €	3 482 600,00 €	3 600 000,00 €
Création et développement de pistes cyclables	380 000,00 €	380 000,00 €	331 900,00 €
Parc urbain le long du Touch	100 000,00 €	50 000,00 €	- €
Cœurs de quartiers - Hauts de Plaisance	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Rénovation et travaux sur réseau pluvial	5 200 000,00 €	3 130 000,00 €	3 010 127,00 €
Rénovation des tribunes du stade		324 000,00 €	444 000,00 €
Accessibilité bâtiments communaux	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Voirie (travaux) - Accès Quartier Sabla	2 100 000,00 €	1 600 000,00 €	1 599 500,00 €
Participation aux équipements publics de la Sabla			717 948,00 €
Aménagement rue du 11 Novembre (section Béarn Béoulaygues)			331 200,00 €
Aménagement des cours oasis			300 000,00 €
Rénovation éclairage urbain	900 000,00 €	900 000,00 €	761 938,00 €
Rénovation des locaux des services techniques	850 000,00 €	850 000,00 €	1 320 000,00 €
Accueil gymnase nouveau collège	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	5 000 000,00 €
Agrandissement et rénovation du cimetière	- €	1 106 000,00 €	698 000,00 €
Rénovation énergétique	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
Budget participatif	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Acquisitions opportunités foncières	700 000,00 €	350 000,00 €	150 000,00 €
Rénovation piste athlétisme	350 000,00 €	350 000,00 €	436 080,00 €
Maison médicale	700 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement zone humide et biodiversité Lac de Birazel	125 000,00 €	125 000,00 €	75 000,00 €

Les crédits annuels nécessaires seront inscrits au budget 2025

Les échanges financiers avec la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain

La Ville de Plaisance du Touch et la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain ont contractualisé par délibération des conventions qui régissent leurs échanges financiers (la liste des délibérations est jointe en annexe). Les comptes de l'exercice 2024 n'étant pas clôturés à ce jour, seuls les flux de l'année 2023 sont présentés.

Au cours de l'année 2023, la Ville de Plaisance du Touch a eu des échanges financiers avec la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain dans le cadre de différentes conventions financières mais aussi dans le cadre légal des prises de compétences de l'intercommunalité par le biais des attributions de compensation :

La Ville de Plaisance du Touch et la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain ont contractualisé par délibération des conventions qui régissent leurs échanges financiers.



Délibération 17/155 – Convention de gestion et d’entretien des zones d’activité transférées

Délibération 21/42 – Convention de mise à disposition de locaux communaux pour la gestion du centre social Sésame par la CCST (2021 puis 1 an renouvelable 2 fois)

Délibération 21/90 – Convention renouvellement service commun instruction droit des sols et mise en place prestations services (4 ans à compter du 01.09.21 jusqu’au 31.08.25)

Délibération 21/98 – Convention groupement commandes marché de fourniture, déploiement et maintenance logiciel instruction dématérialisée autorisations urbanisme et saisine par voie électronique Commune et CCST (à compter de la notification à chaque membre – Durée exécution du marché)

Délibération 21/99 – Convention groupement commandes marché fourniture, installation et maintenance progiciel gestion informatisée marchés publics entre la CCST et les Communes de Léguevin, Plaisance et La Salvetat (à compter de la notification à chaque membre – Durée exécution du marché)

Délibération 21/104 – Convention délégation maîtrise ouvrage entre CCST et Commune – Travaux mise accessibilité PMR arrêt bus (zoo) sur RD 82 (date signature et jusqu’à exécution complète toutes obligations souscrites par parties – Achèvement travaux

Délibération 21/123 – Convention constitutive groupement commandes permanent entre CCST et communes membres (à compter de la signature parties – Echéance des marchés concernés)

Délibération 21/152 – Convention prestation services Commune auprès CCST – portage de documents (3 ans à compter 01.01.22 au 31.12.24)

Délibération 21/153 – Convention cadre prestation services Commune auprès CCST missions ponctuelles (01.01.22 au 31.12.22 – Renouvelable tacite 3 fois)

Délibération 21/154 – Convention cadre de prestation de services de la CCST auprès de la Commune pour la mise à disposition du camion grapin et/ou du camion benne (01.01 au 31.12.22 – renouvelable tacite 3 fois)

Délibération 22/32 – Convention entre la Ville et le Grand Ouest Toulousain Communauté de Communes pour le financement du poste de chargée de coopération de la convention territoriale globale

Délibération 22/60 _ Procédure de lancement de la 7ème modification du PLU - Création d'une OAP pour la future ZAC de La Sabla – Convention financière

Délibération 22/97 – Modification de la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre le GOTCC et ses communes membres (jusqu’au renouvellement des assemblées délibérantes des membres du groupement et jusqu’à échéance des marchés concernés) **VOIR 21/123**

Délibération 22/129 – Reversement de la Taxe d’Aménagement au GOTCC (du 01.1.23 1 an renouvelable tacite)

Délibération 22/130 – Approbation de l’avenant à la convention de renouvellement du service commun d’instruction du droit des sols et mise en place de prestation de service pour intégrer la commune de Fontenilles (à compter du 01.01.23)



Délibération 23/19 _ Convention de prestation de service pour la distribution des supports de communication entre la commune et le GOTCC (du 01.12.22 au 30.11.26 – 4 ans)

Délibération 23/71 _ Convention de financement et de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune et la CCGOT pour la réalisation d'un centre social à la Ménude

Délibération 23/118 _ Convention entre le Grand Ouest Toulousain et la commune de Plaisance du Touch pour le reversement des subventions perçues au titre de la structure d'accueil labellisée France services de Plaisance du Touch

Au cours de l'année 2023, la Ville de Plaisance du Touch a eu des échanges financiers avec la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain dans le cadre de ces conventions financières :

En recettes :

- Convention d'occupation temporaire par la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain du domaine privé de la commune pour l'occupation de la Maison Pirlot (décision municipale 2022/9) : le montant du loyer encaissé s'élève à 15 371 euros
- Convention de mise à disposition de locaux communaux pour la gestion du centre Sésame de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : le montant du loyer encaissé s'élève à 19 025,12euros
- Convention de gestion et d'entretien des zones d'activité transférées : le montant des prestations réalisées en 2022 et refacturées en 2023 s'élève à 11 646,87 euros
- Convention prestation services pour le portage de documents : le montant des prestations réalisées s'élève à 28 200 euros
- Convention cadre prestation services Commune auprès CCST missions ponctuelles : le montant des prestations réalisées s'élève à 4 250 euros
- Convention de fourniture de repas aux agents de la Communauté de Communes : le montant des prestations refacturées s'élève à 15 241,20 euros
- Convention financière avec le GOT dans le cadre de la 7ème modification du PLU - Création d'une OAP pour la future ZAC de La Sabla : la refacturation s'élève à 12 000 euros
- Convention cadre prestation services Commune auprès CCST missions ponctuelles administratives, le montant de la prestation refacturée s'élève à 13 800 euros

En dépenses :

- Convention entre la Ville et le Grand Ouest Toulousain Communauté de Communes pour le financement du poste de chargée de coopération de la convention territoriale globale le montant de la subvention reversée s'élève à 8 561,60 euros
- Convention entre la Ville et le Grand Ouest Toulousain Communauté de Communes pour le reversement des subventions perçues au titre de la structure d'accueil labellisée France services de Plaisance du Touch : le montant de la subvention reversée s'élève à 65 000 euros



Les orientations budgétaires de la commune de Plaisance du Touch en 2025

La commune de Plaisance du Touch a fait le choix de voter son budget avant le vote du compte administratif de l'année précédente en conséquence, les excédents cumulés des années précédentes ne peuvent pas être inscrits dans le budget primitif puisqu'ils n'auront pas été validés par le vote du compte administratif. Ils seront réintégrés en cours d'année par le vote du budget supplémentaire.

En 2025, la ville de Plaisance du Touch présentera aussi son budget primitif avec une annexe budget vert en vertu de l'article 191 de la Loi de finances pour 2024 qui instaure, l'obligation nouvelle pour toutes les collectivités locales de plus de 3500 habitants, d'annexer à leur compte administratif une évaluation d'impact du budget pour la transition écologique, à compter de l'exercice 2024.

1 Les orientations budgétaires en matière de recettes

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de fonctionnement de la commune.

a) Les contributions fiscales directes

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour 80% des foyers fiscaux et le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20% de contribuables demeurant assujettis a été « nationalisé ».

La commune de Plaisance du Touch a donc récupéré le taux de foncier bâti départemental en vigueur en 2020 avant le transfert. Le nouveau taux de foncier bâti communal de référence en 2021 (somme du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux départemental de foncier bâti 2020) s'était donc établi à 50,3% (28,40% + 21,90%). En 2022, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élevait à 52,81% et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 132,63%.

En 2023 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élevait à 56,24% et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 141,24% et le taux de taxe d'habitation à 14,57%. Ces taux sont restés identiques en 2024 et il n'est pas prévu d'augmentation de taux en 2025.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre détermine l'évolution de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année suivante.

L'actualisation forfaitaire des bases fiscales a été envisagée à 1,9%.

Le produit fiscal attendu en 2025 à taux constants devrait être de l'ordre de 13,6 millions d'euros.

b) Les autres recettes fiscales de la commune

Les autres recettes fiscales de la commune sont estimées à un niveau proche de celui de l'année 2024 :

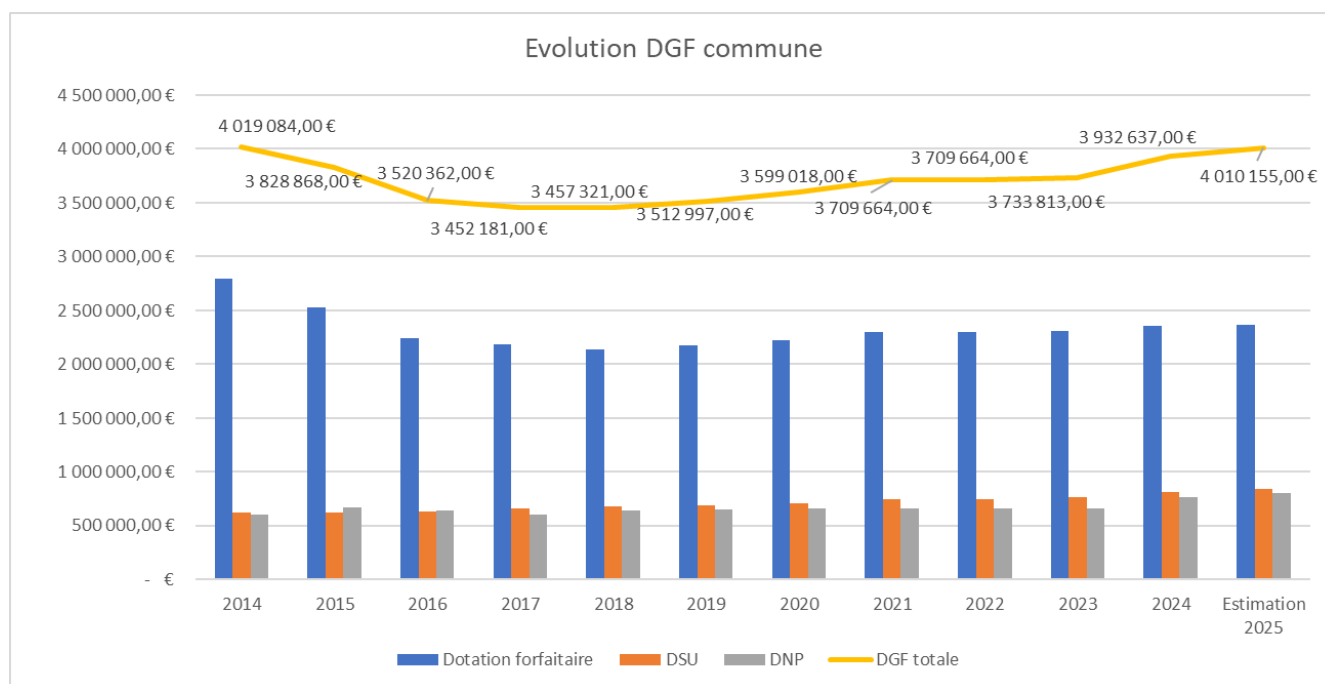
- Attribution de compensation en 2025 attendue pour un montant équivalent à celui de 2024 soit 2 499 489,85 euros.
- Produits des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau pour 59 000 euros.
- Taxes additionnelles sur les droits de mutation pour 700 000 euros.
- Taxes sur la publicité extérieure pour 66 000 euros.

c) Les dotations

Comme c'est désormais le cas depuis 2018, la dotation globale de fonctionnement de la commune ne sera pas impactée par la contribution au redressement des comptes publics. Son enveloppe se situera donc à un niveau proche de celui des dernières années avec une légère progression.

La dotation globale de fonctionnement est prudemment estimée à 4 010 K € en 2025 dont 2 364 K euros de dotation forfaitaire (2 354 K € en 2024), 843 K € de dotation de solidarité urbaine (814 K € en 2024) et 802K € de dotation nationale de péréquation (764 K € euros en 2024).

Rappelons néanmoins que si les montants des dotations sont figés voire en légère progression depuis 2018, ils ont subi des baisses très importantes depuis 2014, réduisant d'autant les marges de manœuvre de la commune (- 566 903 euros entre 2014 et 2017) :



Les allocations compensatrices de taxes foncières sont attendues à hauteur de 646K € en 2025.

d) Les autres recettes de fonctionnement de la commune

Les autres recettes de la commune n'évolueront pas significativement en 2025 par rapport au budget 2024 :

- Les loyers et autres produits de gestion courante sont estimés à 220 000 euros
- Les atténuations de charges (remboursements d'indemnités journalières) sont évaluées à 150 000 euros et seront inscrites aux chapitre 013 atténuation des charges. Il faut noter que les indemnités journalières remboursées par les assurances sont quant à elles dorénavant comptabilisées dans le chapitre 75 ; leur montant est estimé à 30 000 euros.
- Les produits des services et du domaine (cantines, redevances d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières,...) sont estimés prudemment. Les recettes du chapitre correspondant (chapitre 70) devraient représenter environ 2 592 K €, en augmentation par rapport à 2024 du fait de

l'augmentation de recettes attendues pour la régie scolaire et périscolaire et les redevances à caractère culturel.

En conclusion, sur la base de ces éléments, il est prévu que les recettes réelles de fonctionnement de la commune augmentent de près de 719 K euros par rapport à celles inscrites au budget primitif 2024. Les recettes du budget de fonctionnement devraient s'élever à environ 25,6 millions euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Atténuation des charges 0,58%
- Impôts et Taxes 65,81%
- Autres Produits de Gestion 0,86%
- Produits Spécifiques 0,08%
- Produits Gestion courantes 10,11%
- Dotations, Subventions et participations 22,46%
- Reprise provision 0,078%
- Opérat° d'ordre de transfert entre sections 0,02%



2 Les orientations budgétaires en matière de dépenses

Afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant et donc des marges de manœuvre pour investir, l'effort d'encadrement des dépenses de fonctionnement sera amplifié l'an prochain. Des mesures d'économies déjà mise en œuvre en 2024 seront maintenues afin de limiter la hausse des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel dans un contexte très inflationniste.

Le plan de sobriété énergétique sera maintenu tel qu'il a été mis en œuvre depuis 2024 (réduction de la température dans les bâtiments publics et les bureaux, réduction de l'éclairage public) accompagné de mesures de réduction des dépenses des coûts de nettoyage dans certains bâtiments publics, de diminution des dépenses de communication et de recalibrage du recours aux agents de sécurité selon le type de manifestations. En matière de dépenses de personnel, il a par ailleurs été décidé de réduire, comme cela a été fait en 2024, le recours aux personnels saisonniers pendant la période estivale.



Toutefois, la municipalité est intimement convaincue que le service public est un bien commun à tous et, dans ces temps difficiles, la commune doit jouer à plein son rôle de solidarité et de lien social. Aussi, la commune entend maintenir le niveau de service public qui est apporté à la population plaisançoise et ne souhaite donc pas présenter un budget austéritaire qui dégraderait ou réduirait l'action de la commune.

Ainsi, malgré le fait que les mesures d'optimisation seront portées à leur maximum, les dépenses réelles de fonctionnement seront en augmentation par rapport au budget primitif 2024. Il est prévu une inscription de l'ordre de 24,4 millions d'euros de dépenses réelles.

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses permettant aux services de fonctionner : fluides, fournitures de matériel, approvisionnement de la cuisine centrale, marchés publics de gestion des services périscolaires et extrascolaires...

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre devraient afficher une légère augmentation autour de 2,47% par rapport au budget primitif 2024. Cette augmentation s'explique par le réajustement des anticipations haussières des dépenses énergétiques et par l'augmentation du coût des contrats.

Le montant prévu au budget primitif sera ainsi de l'ordre de 8,2 millions euros.

b) Les autres charges de gestion courante

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre les versements aux organismes extérieurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale...), les subventions aux associations ou encore les indemnités des élus.

Ce poste de dépenses sera en diminution par rapport à l'enveloppe des crédits ouverts en 2024 et devrait se situer à 1,5 millions d'euros. Cela s'explique essentiellement par la disparition de la participation versée au SITPRT dissout en 2024 et par une diminution de la subvention d'équilibre versée au CCAS à hauteur de 80 K €. La subvention d'équilibre versée au CCAS sera inscrite pour un montant de 345 500 euros.

En ce qui concerne les subventions attribuées par la commune aux associations, l'enveloppe répartie sera maintenue à 207 900 euros comme c'était le cas au budget primitif 2024.

c) Les charges financières, les provisions et les charges spécifiques

Les charges financières liées au remboursement des intérêts de la dette sont estimées à 230 000 euros. Les charges spécifiques sont quant à elles estimées à 20 000 euros et les provisions pour créances douteuse sont estimées à 20 000 €

d) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel 2024 sont estimées à 14,39 millions euros, soit une augmentation de 5,8 % par rapport au budget primitif 2024.

Pour mémoire, dans le dernier compte administratif connu (2023), les dépenses de personnel s'élevaient à 12 649 315,18 euros.

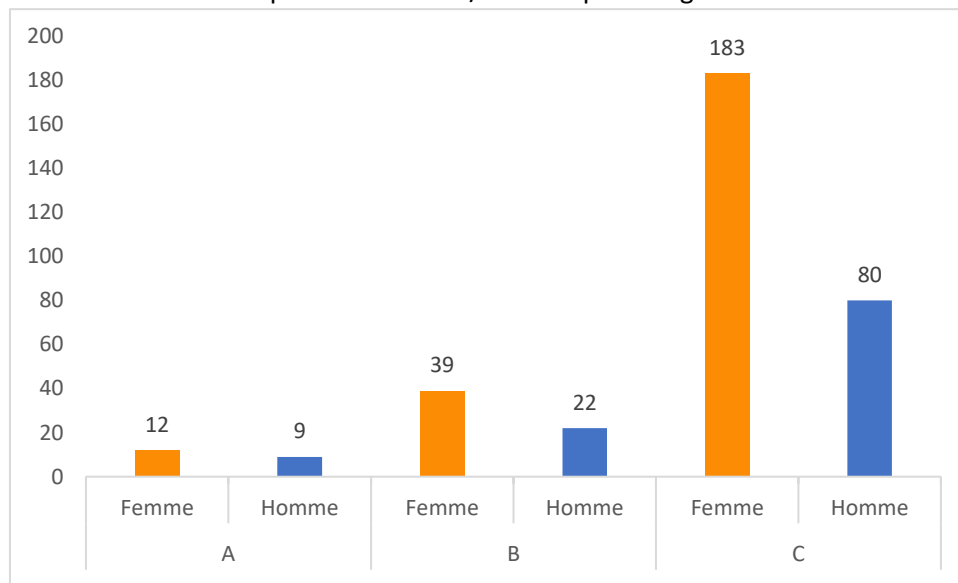
- **La structuration des effectifs de la commune en 2025**

La répartition des effectifs de la commune en Janvier 2025 est la suivante :

2025	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)
En nombre	249	43	53
En équivalents temps plein	237,18	38,47	49,56

Ces emplois se répartissent comme suit :

Répartition Femme/Homme par catégorie



On note une forte représentation féminine. Cet état des lieux correspond à la structuration normale des effectifs dans une collectivité de notre strate eu égard aux compétences que la commune exerce.

Il est à noter que conformément à la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2022, le temps de travail effectif des agents au sein des services communaux est de 1607 heures annuelles.

- **Les évolutions des dépenses de personnels en 2025 :**

Ces dépenses intègrent l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires ; et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale, aux évolutions structurelles de la collectivité et à sa politique sociale. La commune cherchant à trouver un point d'équilibre entre d'une part le nécessaire pilotage de la masse salariale et d'autre part le maintien de bonnes conditions de vie au travail des agents et l'exigence d'un service public de qualité.

- *Les éléments exogènes et leur impact sur les dépenses de personnels en 2025*

En 2025, le budget communal assumera les augmentations du SMIC qui ont eu lieu en 2024 (+1,13% en janvier 2024 et celle de 2% au 1^{er} novembre 2024 qui impactent les contrats de droit privé). Ces évolutions



réglementaires s'ajoutent aux effets du glissement vieillesse technicité (GVT) et des hausses de cotisations qui sont absorbées chaque année par le budget communal.

La commune intègre aussi dans son budget une enveloppe pour aléas tels que l'organisation de deux tours de scrutin.

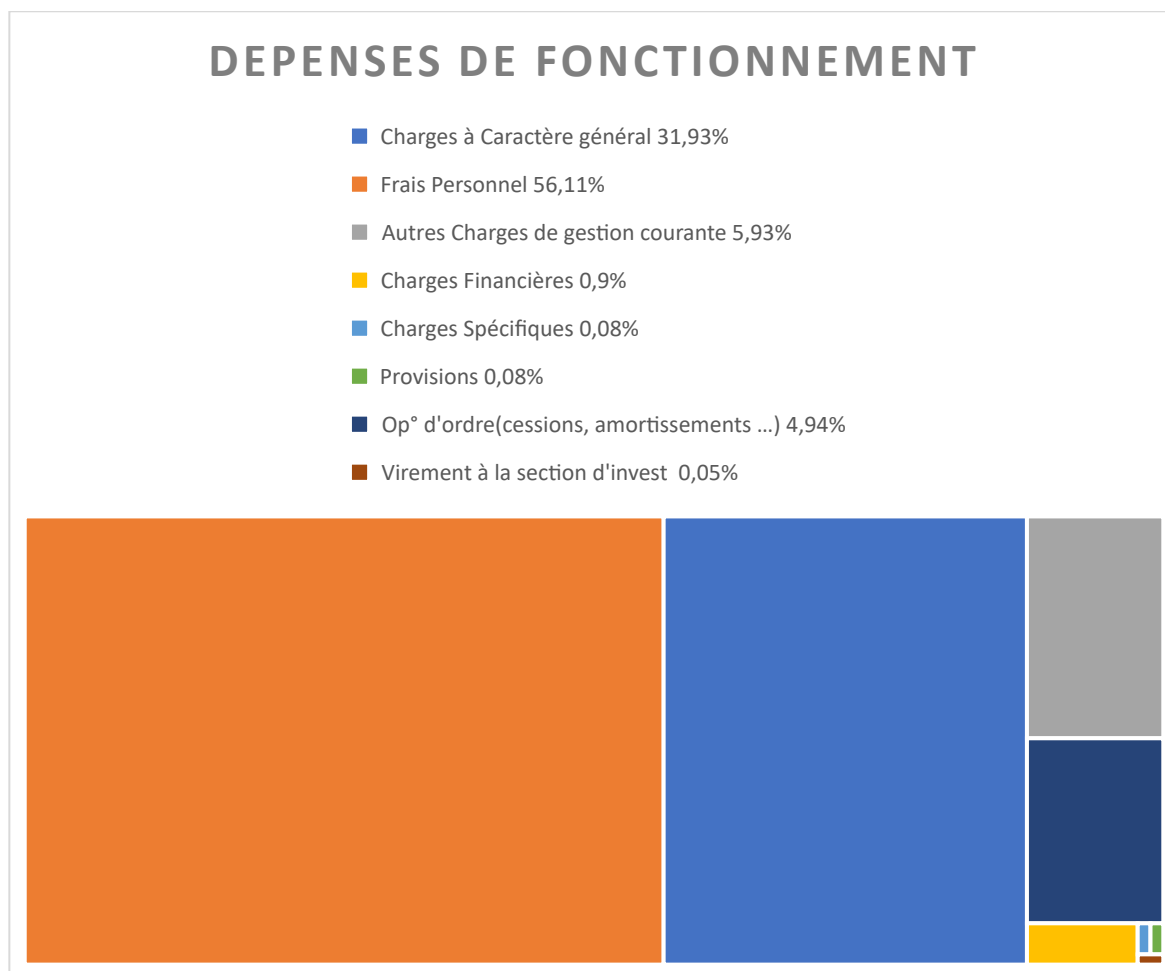
Enfin, certaines mesures de mesures d'assouplissement des règles de la promotion interne et de revalorisation des forfaits de compte-épargne temps (CET) vont également commencer à porter leurs effets en année pleine.

- *Les éléments endogènes et leur impact sur les dépenses de personnel en 2025*

La commune poursuivra en 2025 sa politique de lutte contre la précarité dans l'emploi public avec notamment une nouvelle session de titularisation parmi les effectifs contractuels.

En revanche, la commune maintient une politique de recrutement au plus juste tout en donnant aux services les moyens humains de maintenir un service public de qualité. La commune prévoit donc de renforcer ses effectifs avec le recrutement d'un renfort au service associations et animation de la ville.

En conséquence, il est prévu que les dépenses de fonctionnement de la commune se répartissent de la façon suivante :



3 Les orientations en matière d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

En 2025, la commune poursuivra la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement dont les premières actions ont débuté en 2021. Ce plan pluriannuel d'investissement a été revu pour tenir compte des réajustements financiers des projets, de nouveaux projets.

Le montant des dépenses d'équipement prévu en 2025 s'élève à 9 681 374 euros et comprend 7 758 974 euros de dépenses prévues dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dont 358 974 € de participation financière aux équipements de la ZAC, 1 802 400 euros de dépenses d'équipement courant et 120 000 euros de projets spécifiques telles que présentées dans le tableau ci-après :

Opérations d'équipement et participation financière	Budget 2025
Complexe éducatif (acquisition foncière, études et travaux)	5 000 000,00 €
Gymnase du nouveau collège	500 000,00 €
Accessibilité des bâtiments communaux	50 000,00 €
Budget participatif	50 000,00 €
Aménagement des cours Oasis	300 000,00 €
Aménagement des accès ZAC Sabla	1 500 000,00 €
Participation aux équipements publics de la ZAC Sabla (participation financière)	358 974,00 €
Sous-total Opérations du PPI	7 758 974,00 €
Investissements courants des services dont :	1 802 400,00 €
Patrimoine bâti	600 000,00 €
Garage	50 000,00 €
Magasin	1 000,00 €
Domaine public/voirie+espaces verts	290 000,00 €
Sports	30 000,00 €
Festivités	23 000,00 €
Service foncier	300 000,00 €
Finances	100 000,00 €
Affaires juridiques	2 500,00 €
Informatique	150 000,00 €
Ressources humaines	15 000,00 €
Enfance scolaire	57 000,00 €
Prevention/jeunesse	1 500,00 €
Petite enfance	11 000,00 €
EAS-support services	69 000,00 €
Culture, vie associative, école des arts	20 000,00 €
Bibliothèque	3 000,00 €
Etat civil, Elections	13 500,00 €
Emploi formation	1 500,00 €
Communication	4 400,00 €
Police	60 000,00 €
Sous-total Opérations du PPI + Investissements courants	9 561 374,00 €
Projets spécifiques dont :	120 000,00 €



Evolution de la flotte de véhicule	100 000,00 €
Raccordement des réseaux Guinguette d'hiver	20 000,00 €
TOTAL Opérations du PPI+ Investissements courants + projets spécifiques	9 681 374,00 €

En complément, seront inscrites les dépenses nécessaires au remboursement du capital de la dette pour environ 1 100 000 d'euros ainsi que le reversement d'une partie des produits de taxe d'aménagement à la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain pour environ 6 000 euros.

b) Le financement des dépenses d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement sera quant à lui assuré par les recettes du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 450 000 euros et les taxes d'urbanisme pour 600 000.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit à hauteur de 8,4 millions d'euros. Cet emprunt sera minoré par de l'autofinancement lors de la reprise des excédents au moment du vote du budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif du budget 2024.

Il est aussi prévu des produits de cession à hauteur de 20 000 €.

Quant aux provisions pour amortissement, elles s'élèveront à 1 200 000 euros.

Conclusion :

En conclusion, dans un contexte économique national et international très difficile qui impacte fortement les comptes communaux, la commune a fait le choix de maintenir l'offre de services publics au bénéfice de tous les citoyens et notamment des plus modestes. Elle a souhaité, continuer à proposer sur son territoire des activités et des équipements, à déployer des politiques publiques qui participent à créer du lien social, du vivre ensemble dans une optique de développement durable et maîtrisé.

Elle a également fait le choix de maintenir son effort d'investissement autour de deux axes forts : la jeunesse et la transition écologique.



Annexes

ANNEXE 1 : Liste des délibérations retraçant les flux financiers entre la ville et la communauté de commune du Grand Ouest Toulousain

Délibération 17/155 – Convention de gestion et d’entretien des zones d’activité transférées

Délibération 21/42 – Convention de mise à disposition de locaux communaux pour la gestion du centre social Sésame par la CCST (2021 puis 1 an renouvelable 2 fois)

Délibération 21/90 – Convention renouvellement service commun instruction droit des sols et mise en place prestations services (4 ans à compter du 01.09.21 jusqu’au 31.08.25)

Délibération 21/98 – Convention groupement commandes marché de fourniture, déploiement et maintenance logiciel instruction dématérialisée autorisations urbanisme et saisine par voie électronique Commune et CCST (à compter de la notification à chaque membre – Durée exécution du marché)

Délibération 21/99 – Convention groupement commandes marché fourniture, installation et maintenance progiciel gestion informatisée marchés publics entre la CCST et les Communes de Léguevin, Plaisance et La Salvetat (à compter de la notification à chaque membre – Durée exécution du marché)

Délibération 21/104 – Convention délégation maîtrise ouvrage entre CCST et Commune – Travaux mise accessibilité PMR arrêt bus (zoo) sur RD 82 (date signature et jusqu’à exécution complète toutes obligations souscrites par parties – Achèvement travaux)

Délibération 21/123 – Convention constitutive groupement commandes permanent entre CCST et communes membres (à compter de la signature parties – Echéance des marchés concernés)

Délibération 21/152 – Convention prestation services Commune auprès CCST – portage de documents (3 ans à compter 01.01.22 au 31.12.24)

Délibération 21/153 – Convention cadre prestation services Commune auprès CCST missions ponctuelles (01.01.22 au 31.12.22 – Renouvelable tacite 3 fois)

Délibération 21/154 – Convention cadre de prestation de services de la CCST auprès de la Commune pour la mise à disposition du camion grapin et/ou du camion benne (01.01 au 31.12.22 – renouvelable tacite 3 fois)

Délibération 22/97 – Modification de la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre le GOTCC et ses communes membres (jusqu’au renouvellement des assemblées délibérantes des membres du groupement et jusqu’à échéance des marchés concernés) **VOIR 21/123**

Délibération 22/129 – Reversement de la Taxe d’Aménagement au GOTCC (du 01.1.23 1 an renouvelable tacite)

Délibération 22/130 – Approbation de l’avenant à la convention de renouvellement du service commun d’instruction du droit des sols et mise en place de prestation de service pour intégrer la commune de Fontenilles (à compter du 01.01.23)

Délibération 23/19- Convention de prestation de service pour la distribution des supports de communication entre la commune et le GOTCC (du 01.12.22 au 30.11.26 – 4 ans)



Délibération 23/71 _ Convention de financement et de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune et la CCGOT pour la réalisation d'un centre social à la Ménude

Délibération 23/118 _ Convention entre le Grand Ouest Toulousain et la commune de Plaisance du Touch pour le reversement des subventions perçues au titre de la structure d'accueil labellisée France services de Plaisance du Touch